

Marche Gourmande de l'Énergie - 21 octobre 2018

Règlement

Présentation

L'association ALEC Epinal et son Espace Info Énergie organise le dimanche 21 octobre 2018 une randonnée pédestre, autour du lac de Bouzey.

Description

Le départ et l'arrivée ont lieu à la maison de vélo de Bouzey. Cet itinéraire emprunte des sentiers pédestres et des chemins communaux et propose des pauses gourmandes. Les départs se feront à partir de 11h00, à raison d'un départ toutes les 15 minutes. L'accueil des participants pour le pointage se fera 20 minutes avant votre départ.

Participation

La participation se fait uniquement sur inscription, validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement. Attention le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches et devront parvenir à l'adresse indiquée avant le 15 octobre 2018. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

Chaque participant devra s'acquitter de frais d'inscription à hauteur de 5€, la marche est proposée gratuitement aux enfants (moins de 18 ans le jour de l'évènement), qui devront toutefois être inscrits au même titre que les adultes accompagnants.

Devenez acteur du développement durable !

Un gobelet consigné 1 € afin de préserver notre environnement...

Je donne 1 € au pointage pour obtenir un gobelet afin de consommer aux 5 étapes de la marche gourmande. Gobelet remis par le participant en fin de balade avec restitution par l'ALEC de la consigne.

Stands :

Un plan sera remis à chaque participant avant le départ, qui aura au préalable reçu un tampon sur la peau, lui donnant accès aux animations et consommations sur les stands.

Les quantités de boissons et nourritures autorisées seront clairement notifiées à chaque stand. Le parcours prévoit entre 4 et 5 stands. Les boissons et aliments proposés seront constitués de produits locaux.

Responsable de groupe :

Un responsable est identifié pour chaque groupe. Il sera l'interlocuteur privilégié pour l'ALEC et communiquera à cet effet, son numéro de téléphone à l'ALEC.

Précautions

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions météorologiques du jour. Les chaussures de marche sont recommandées, les poussettes déconseillées, les vélos ne sont pas autorisés. Les chiens seront tenus en laisse sont acceptés. Catégories 1 et 2 interdites.

Les participants devront suivre le balisage et respecter les lieux. Les consignes de sécurité de marche (code de la route relatif aux piétons) et de respect de l'environnement naturel seront rappelées à chaque groupe avant le départ.

Aucun alcool ne sera servi aux mineurs. Il appartient au participant de pouvoir prouver son identité, ainsi que sa majorité.

Conditions d'annulation

Du fait des organisateurs : en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple), la Marche Gourmande de l'Énergie serait annulée et le repas distribué à une association. Dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de participants, la Marche Gourmande de l'Énergie pourrait être annulée et les participants remboursés sur demande écrite .

Du fait des participants : en cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

Assurance

Les participants sont souscripteurs d'une assurance responsabilité civile.

Responsabilité

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation. Le numéro de téléphone de l'organisateur sera remis à chaque responsable de groupe en cas d'accident ou d'incident. Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage.

Droit à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, vidéo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement